



Assemblée générale

Distr. générale
3 janvier 2006
Français
Original : anglais

Soixantième session

Point 149 a) de l'ordre du jour

Financement des Forces des Nations Unies

chargées du maintien de la paix au Moyen-Orient :

Force des Nations Unies chargée d'observer le dégage ment

Budget de la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégage ment pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Mandat et résultats escomptés	1–8	5
II. Ressources nécessaires	9–11	11
A. Vue d'ensemble		11
B. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome	9	12
C. Formation	10–11	13
III. Analyse des variations	12–26	14
IV. Décisions que l'Assemblée générale devra prendre	27	18
V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes figurant dans la résolution 59/296 de l'Assemblée générale et aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et du Comité des commissaires aux comptes		19
A. Assemblée générale		19
B. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires		25
C. Comité des commissaires aux comptes		26



VI. Économies et gains d'efficienc e et d'efficacité obtenus suite à l'achèvement du programme de modernisation	28–26	28
Annexe		
Organigramme		31
Carte		32

Résumé

Le présent rapport porte sur le budget de la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (FNUOD) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007, dont le montant s'élève à 39 975 900 dollars.

Ce budget couvre le déploiement de 1 047 militaires, 43 fonctionnaires internationaux et 107 agents recrutés sur le plan national.

La corrélation entre le montant total des ressources demandées pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007 et l'objectif de la Force est expliquée dans des tableaux axés sur les résultats, qui présentent une analyse par composante (composante opérations et composante appui). Les effectifs constituant les ressources humaines de la Force ont été déterminés composante par composante, sauf dans le cas du personnel chargé de la direction exécutive et de l'administration, qui sert l'ensemble de la mission.

Les explications relatives à la variation du montant des ressources, humaines et financières, font référence s'il y a lieu aux produits correspondants prévus par la mission.

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007.)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2004/05)	Montant alloué (2005/06)	Dépenses prévues (2006/07)	Variation	
				Montant	Pourcentage
Militaires et personnel de police	19 397,8	20 137,7	19 941,6	(196,1)	(1,0)
Personnel civil	7 166,1	8 377,0	8 607,4	230,4	2,8
Dépenses opérationnelles	14 256,0	13 006,7	11 426,9	(1 579,8)	(12,1)
Montant brut	40 819,9	41 521,4	39 975,9	(1 545,5)	(3,7)
Recettes provenant des contributions du personnel	1 073,9	1 142,4	1 066,6	(75,8)	(6,6)
Montant net	39 746,0	40 379,0	38 909,3	(1 469,7)	(3,6)
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	—	—	—	—	—
Total	40 819,9	41 521,4	39 975,9	(1 545,5)	(3,7)

Ressources humaines

<i>Catégorie de personnel</i>	<i>Contingents^a</i>	<i>Personnel recruté sur le plan >international</i>	<i>Personnel recruté sur le plan national^b</i>	Total
Direction exécutive et administration				
Postes approuvés 2005/06	–	3	–	3
Postes proposés 2006/07	–	4	–	4
Composantes				
Opérations				
Postes approuvés 2005/06	1 047	–	–	1 047
Postes proposés 2006/07	1 047	–	–	1 047
Appui				
Postes approuvés 2005/06	–	39	107	146
Postes proposés 2006/07	–	39	107	146
Total				
Postes approuvés 2005/06	1 047	42	107	1 196
Postes proposés 2006/07	1 047	43	107	1 197
Variation nette				
	–	1	–	1

^a Effectif autorisé/proposé le plus élevé.

^b Administrateurs et agents des services généraux recrutés sur le plan national.

Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre sont présentées au chapitre IV du présent rapport.

I. Mandat et résultats attendus

1. Le mandat de la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (FNUOD) a été établi par le Conseil de sécurité dans sa résolution 350 (1974). Il a été prorogé par d'autres résolutions du Conseil, la dernière en date étant la résolution 1648 (2005).
2. La Force a pour mandat d'aider le Conseil de sécurité à atteindre un objectif général, qui est de maintenir la paix et la sécurité internationales.
3. Dans le cadre de cet objectif général, la Force contribuera, au cours de l'exercice budgétaire, à un certain nombre de réalisations, en exécutant les produits clefs présentés dans les tableaux ci-après. Ceux-ci présentent les réalisations et les produits par composante (composante opérations et composante appui).
4. Les réalisations escomptées sont celles qui permettront d'atteindre, au terme du mandat de la Force, l'objectif fixé par le Conseil de sécurité, tandis que les indicateurs de succès serviront à mesurer les progrès accomplis au cours de l'exercice budgétaire. Les effectifs constituant les ressources humaines de la Force ont été déterminés composante par composante, sauf dans le cas du personnel chargé de la direction exécutive et de l'administration, qui sert l'ensemble de la mission. Les changements dans les effectifs et dans le classement des postes par rapport au budget 2005/06 sont analysés au niveau de chaque composante.
5. Pour 2006/07, la Force compte réaliser des gains d'efficacité dans le domaine de l'entretien électrique. Les rénovations et améliorations apportées aux réseaux électriques dans le cadre du programme de modernisation permettront de réduire de 22,5 % les coûts de l'entretien des principales composantes dudit réseau sur l'ensemble de la zone de la mission.
6. Afin de s'acquitter de son mandat, la Force maintient la zone de séparation qui a été convenue à Genève en mai 1974. La zone a une longueur d'environ 75 kilomètres du nord au sud; sa largeur va de 12,5 kilomètres dans la section la plus large, le long de la crête du mont Hermon au nord, à moins de 200 mètres le long de la frontière jordano-syrienne au sud. La Force est déployée à l'intérieur et à proximité de la zone de séparation et dispose de deux camps de base, de 21 positions occupées en permanence et d'un certain nombre de postes avancés où une présence est maintenue uniquement en fonction des besoins liés à la situation opérationnelle. La Force est assistée par le Groupe d'observateurs au Golan – rattaché à l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST) – qui occupe 11 postes d'observation échelonnés le long de la zone de séparation. Elle a son quartier général au camp Faouar et un bureau de représentation à Damas; la principale base de soutien logistique est située au camp Ziouani. De chaque côté de la zone de séparation se trouve une zone de limitation composée de trois secteurs. Le premier secteur s'étend sur une distance de 10 kilomètres de chaque côté de la zone de séparation, le deuxième sur une distance de 10 kilomètres à partir du premier secteur et le troisième sur une distance de 5 kilomètres à partir du deuxième secteur. Les observateurs, qui sont placés sous le contrôle opérationnel de la Force, inspectent les trois secteurs toutes les deux semaines afin de s'assurer que les limitations convenues en matière d'armements et de forces sont respectées par les parties.

Direction exécutive et administration

7. La direction générale et la gestion d'ensemble de la mission seront assurées par les collaborateurs directs du commandant de la Force.

Tableau 1

Ressources humaines : direction exécutive et administration

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>							Total partiel	<i>Personnel recruté sur le plan national^a</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-1</i>	<i>Service mobile</i>	<i>Services généraux</i>	<i>Service de sécurité</i>				
Bureau du commandant de la Force											
Postes approuvés 2005/06	1	–	–	1	–	1	–	3	–	–	3
Postes proposés 2006/07	1	–	1	1	–	1	–	4	–	–	4
Variation nette	–	–	1	–	–	–	–	1	–	–	1

^a Administrateurs et agents des services généraux recrutés sur le plan national.

Personnel recruté sur le plan international : 1 poste supplémentaire

8. Un poste de juriste de classe P-4 est demandé pour le Bureau du commandant de la Force. Ce juriste apportera à la mission un appui sur le plan juridique pour la rédaction des projets et des textes définitifs des accords sur le statut des forces, la restitution de terrains au gouvernement du pays hôte, la gestion des privilèges et immunités dans le pays hôte et le règlement de questions telles que la traversée des lignes de cessez-le-feu, les activités de marché noir et les demandes d'asile. Il jouera également un rôle de premier plan au sein du comité des marchés local et du comité de contrôle du matériel. Ses fonctions l'amèneront souvent à traiter avec le Bureau du Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix pour des questions politiques, avec le Bureau de l'appui aux missions pour des questions administratives et avec le Bureau des affaires juridiques pour les aspects institutionnels des accords sur le statut des forces. À l'heure actuelle, la mission ne dispose pas de moyens permanents répondant à ses besoins en compétences juridiques. Les arrangements ponctuels et temporaires auxquels elle a recours pour régler les problèmes juridiques résultant de ses opérations se révèlent de manière générale peu satisfaisants au regard de la complexité des questions des deux côtés de la zone d'opération. Le juriste donnera donc au commandant de la Force des avis d'expert sur les questions juridiques.

Composante 1 : opérations

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
1.1 Les parties agissent conformément à l'Accord sur le dégagement des forces et s'y conforment	1.1.1 Séparation des forces et zones de limitation maintenues
<p><i>Produits</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Réunions hebdomadaires de haut niveau avec les autorités syriennes; réunions avec des responsables syriens locaux, s'il y a lieu • Réunions mensuelles avec de hauts responsables des Forces de défense israéliennes • Réunions bihebdomadaires avec les agents de liaison des Forces de défense israéliennes • 27 375 jours-homme de patrouille mobile (3 militaires par patrouille x 25 patrouilles x 365 jours) • 5 840 jours-homme de patrouille à pied (2 militaires x 8 patrouilles x 365 jours), de jour comme de nuit • 1 460 jours-homme de patrouille d'interposition (2 militaires x 2 patrouilles x 365 jours) • 10 220 envois rapides de patrouille (2 militaires x 14 envois x 365 jours) dans les 10 minutes suivant une alerte • 25 550 envois rapides de groupe (10 militaires x 7 envois x 365 jours) sur véhicules blindés de transport de troupes, dans les 10 minutes suivant une alerte • 14 600 jours-homme de tâches spéciales (20 militaires x 2 brigades x 365 jours) sur véhicules blindés de transport de troupes • 15 330 jours-homme de poste d'observation occupé (2 militaires x 21 positions x 365 jours) • 1 460 jours-homme en poste de contrôle temporaire (4 militaires x 1 poste de contrôle x 365 jours) • 730 jours-homme d'équipes spéciales d'établissement des faits (2 militaires x 1 équipe x 365 jours) • Inspections bihebdomadaires des zones de limitation • Protestations concernant toutes les violations de l'accord • Deux rapports du Secrétaire général au Conseil de sécurité • Communications immédiates avec les parties dans les situations de crise • Escorte périodique de personnes traversant la zone de séparation sous l'égide du Comité international de la Croix-Rouge pour des raisons humanitaires 	
<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
1.2 Réduction du danger présenté par les mines dans la zone de séparation	1.2.1 Aucune personne tuée ou blessée par l'explosion de mines ou de munitions (2003/2004 : 1 personne blessée; 2004/05 : 3 personnes tuées; 2005/06 : 0; 2006/07 : 0)

<p><i>Produits</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Enlèvement des mines et des munitions non explosées dans la zone de séparation • Fourniture de conseils au Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) pour son projet de sensibilisation aux dangers des mines (sur demande)
<p><i>Facteurs externes</i> : Il faudra que les parties à l'Accord sur le dégagement continuent de coopérer.</p>

Composante 2 : appui

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
<p>2.1 Appui efficace à la mission sur les plans logistique et administratif et sur le plan de la sécurité</p>	<p>2.1.1 Augmentation de la valeur des biens faisant l'objet d'une cession par rapport à celle des biens passés par pertes et profits (2004/05 : 77 %; 2005/06 : 80 %; 2006/07 : 85 %)</p> <p>2.1.2 Augmentation du temps de bon fonctionnement des services de communication et informatiques au QG de camp Faouar, au camp Ziouani, au bureau de représentation de Damas et sur les positions militaires opérationnelles (2004/05 : 93 %; 2005/06 : 95 %; 2006/07 : 97 %)</p> <p>2.1.3 Réduction des frais d'entretien électrique (2004/05 : 172 600 dollars; 2005/06 : 155 000 dollars; 2006/07 : 120 000 dollars)</p> <p>2.1.4 Réduction du délai moyen de traitement des demandes d'achat, le délai qui s'écoule entre la réception des demandes de fourniture certifiées et la commande (2004/05 : moins de 30 000 dollars – 90 jours, plus de 30 000 dollars – 105 jours; 2005/06 : moins de 30 000 dollars – 81 jours, plus de 30 000 dollars – 81 jours; 2006/07 : moins de 30 000 dollars – 60 jours, plus de 30 000 dollars – 75 jours)</p> <p>2.1.5 Réduction du nombre d'accidents entraînant des dommages de plus de 500 dollars (2004/05 : 108; 2005/06 : 96; 2006/07 : 84)</p>
<p><i>Produits</i></p> <p>Amélioration des services</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'un meilleur système de vente/cession concernant les biens passés par profits et pertes • Achèvement de la mise en place des dispositifs de prévention et de sécurisation du réseau à camp Faouar et sur tous les nœuds du réseau, par l'installation de commutateurs programmables CISCO et la mise en place de l'interface ADS (service de répertoire actif) sur tous les sites 	

- Mise en œuvre d'un meilleur programme de maintenance préventive du réseau électrique
- Mise en place d'un meilleur système de gestion du fichier fournisseurs
- Mise en œuvre d'un programme de formation à la sécurité routière

Personnel militaire

- Installation, réaffectation et rapatriement d'un effectif moyen de 1 047 militaires
- Approvisionnement en rations de 2 camps et de 21 positions et stockage, pour un effectif moyen de 1 047 militaires

Personnel civil

- Administration des contrats d'un nombre moyen de 43 personnes recrutées sur le plan international et de 107 personnes recrutées sur le plan national

Installations et infrastructures

- Construction d'un nouveau bâtiment à usage d'habitation sur la position 80 en remplacement de la structure actuelle
- Entretien des installations du camp Faouar, du camp Ziouani, du bureau de représentation de Damas, du détachement de police militaire de Charlie Gate dans la zone de séparation, de 21 positions dans la zone de séparation et de 18 postes avancés
- Fonctionnement et entretien de 92 groupes électrogènes sur 24 sites
- Réfection de 8 kilomètres de route
- Entretien de 14 puits et d'autant de systèmes de filtrage

Transports terrestres

- Entretien de 386 véhicules, dont 18 véhicules blindés de transport de troupes appartenant à l'ONU et 6 autres loués

Transmissions

- Service et entretien de 13 autocommutateurs privés (PABX), 1 200 postes téléphoniques, 2 stations terrestres, 494 postes radio mobiles bidirectionnels, 408 talkies-walkies, 21 répéteurs VHF et 28 liaisons hertziennes

Informatique

- Service et entretien d'un réseau longue portée et de 47 serveurs, 353 ordinateurs de bureau, 36 ordinateurs portables, 163 imprimantes et 28 scanners, sur 22 sites

Services médicaux

- Fonctionnement et entretien de 3 centres médicaux du niveau I à l'intention du personnel de la mission et de l'ONUST ainsi que de la population civile locale dans les cas d'urgence
- Fonctionnement et entretien d'installations où sont offerts des services confidentiels de conseil sur le VIH et de dépistage volontaire destinés à l'ensemble du personnel
- Programme de sensibilisation au VIH destiné à l'ensemble du personnel, y compris éducation par les pairs

<p>Sécurité</p> <ul style="list-style-type: none"> Assurer la sécurité – y compris évaluation et gestion du risque – au camp Faouar, au camp Ziouani, au bureau de représentation de Damas, au détachement de police militaire C dans la zone de séparation et dans 21 positions de la zone de séparation Enquêter sur les incidents mettant en cause la sécurité et donner des conseils au personnel de la mission et aux personnes à leur charge, ainsi qu’au personnel de neuf organismes des Nations Unies Organiser des exercices – procédures de sécurité, protection contre des attaques nucléaires, chimiques et biologiques, mise aux abris et protection des camps <p>Personnel militaire et civil</p> <ul style="list-style-type: none"> Mise en œuvre d’un programme de déontologie et de discipline à l’intention de tout le personnel militaire et civil portant sur la formation, la prévention, le suivi et les recommandations relatives aux mesures disciplinaires <p><i>Facteurs externes</i> : Les fournisseurs et les entrepreneurs devront être en mesure de livrer les biens et services conformément aux termes des contrats.</p>

Tableau 2
Ressources humaines : composante 2 – appui

Catégorie	<i>Total (en milliers de dollars É.-U.)</i>										
Contingents											
Postes approuvés 2005/06										1 047	
Postes proposés 2006/07										1 047	
Variation nette										–	
	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>						<i>Personnel recruté sur le plan national^a</i>			<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-1</i>	<i>Service mobile</i>	<i>Services généraux</i>	<i>Service de sécurité</i>	Total partiel	<i>national^a</i>	<i>Nations Unies</i>	Total
Division de l’administration											
Postes approuvés 2005/06	–	1	3	3	27	5	–	39	107	–	146
Postes proposés 2006/07	–	1	3	3	27	5	–	39	107	–	146
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

^a Administrateurs et agents des services généraux recrutés sur le plan national.

II. Ressources nécessaires

A. Vue d'ensemble

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007.)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2004/05) (1)	Montant alloué (2005/06) (2)	Dépenses prévues (2006/07) (3)	Variation	
				Montant (4) = (3)-(2)	Pourcentage (5) = (4)/(2)
Militaires et personnel de police					
Observateurs militaires	–	–	–	–	–
Contingents	19 397,8	20 137,7	19 941,6	(196,1)	(1,0)
Police civile	–	–	–	–	–
Unités de police constituées	–	–	–	–	–
Total partiel	19 397,8	20 137,7	19 941,6	(196,1)	(1,0)
Personnel civil					
Personnel recruté sur le plan international ^a	5 287,6	6 169,1	6 488,4	319,3	5,2
Personnel recruté sur le plan national ^b	1 878,5	2 207,9	2 119,0	(88,9)	(4,0)
Volontaires des Nations Unies	–	–	–	–	–
Total partiel	7 166,1	8 377,0	8 607,4	230,4	2,8
Dépenses opérationnelles					
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	224,3	40,0	40,0	–	–
Personnel fourni par des gouvernements	–	–	–	–	–
Observateurs électoraux civils	–	–	–	–	–
Consultants	–	–	14,0	14,0	–
Voyages	217,8	229,6	227,0	(2,6)	(1,1)
Installations et infrastructures	6 564,4	5 684,2	4 094,7	(1 589,5)	(28,0)
Transports terrestres	3 507,4	3 380,5	3 954,1	573,6	17,0
Transports aériens	–	–	–	–	–
Transports maritimes ou fluviaux	–	–	–	–	–
Transmissions	1 795,0	1 593,6	1 377,4	(216,2)	(13,6)
Informatique	973,8	781,1	676,9	(104,2)	(13,3)
Services médicaux	307,4	346,8	396,6	49,8	14,4
Matériel spécial	76,6	203,6	64,3	(139,3)	(68,4)
Fournitures, services et matériel divers	589,3	747,3	581,8	(165,5)	(22,1)
Projets à effet rapide	–	–	–	–	–
Total partiel	14 256,0	13 006,7	11 426,9	(1 579,8)	(12,1)
Total brut	40 819,9	41 521,4	39 975,9	(1 545,5)	(3,7)
Recettes provenant des contributions du personnel	1 073,9	1 142,4	1 066,6	(75,8)	(6,6)
Total net	39 746,0	40 379,0	38 909,3	(1 469,7)	(3,6)
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–	–
Total	40 819,9	41 521,4	39 975,9	(1 545,5)	(3,7)

^a Le montant pour 2006/07 repose sur un taux de vacance de postes de 7 %, contre un taux de vacance identique en 2005/06.

^a Le montant pour 2006/07 repose sur un taux de vacance de postes de 2 %, contre un taux de vacance identique en 2005/06.

B. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome

9. Les ressources nécessaires pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007 ont été calculées sur la base des taux de remboursement standard applicables au matériel majeur et au soutien logistique autonome. Elles se chiffrent à 912 200 dollars et se répartissent comme suit :

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Montant (en milliers de dollars É.-U.)</i>
Matériel majeur	
Observateurs militaires	–
Contingents	503,2
Unités de police constituées	–
Total partiel	503,2
Soutien logistique autonome	
Installations et infrastructures	
Restauration (cuisines)	110,3
Matériel de bureau	40,9
Électricité	–
Missions secondaires du génie	–
Blanchisserie et nettoyage	–
Matériels de campement	–
Hébergement	–
Magasins – divers	121,0
Matériel unique	–
Fournitures pour la défense des périmètres	–
Transmissions	
Transmissions	–
Services médicaux	
Services médicaux	132,5
Matériel spécial	
Neutralisation des explosifs et munitions	–
Observations	4,3
Identification	–
Protection nucléaire, biologique et chimique	–
Total partiel	409,0
Total	912,2

<i>Facteurs approuvés pour la mission</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Date d'entrée en vigueur</i>	<i>Date du dernier examen</i>
A. Facteurs applicables à la zone de la mission			
Contraintes du milieu	0	6 février 1999	9 février 2005
Usage opérationnel intensif	0	6 février 1999	9 février 2005
Actes d'hostilité ou abandon forcé	0	6 février 1999	9 février 2005
B. Facteurs applicables aux pays d'origine			
Différentiel de transport	0-0,25		

C. Formation

10. Le montant estimatif des ressources nécessaires pour financer les activités de formation pendant l'exercice allant du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007 se répartissent comme suit :

<i>Catégorie</i>	<i>Montant (en milliers de dollars É.-U.)</i>
Consultants	
Consultants au titre de la formation	14,0
Voyages	
Voyages au titre de la formation	139,9
Fournitures, services et matériels divers	
Honoraires, fournitures et services	49,0
Total	202,9

11. Les ressources demandées doivent permettre d'assurer la formation dans les domaines suivants : transports terrestres, services techniques, transmissions, sécurité, déontologie, gestion du personnel, achats et finances.

III. Analyse des variations¹

Explication

On trouvera dans la présente section, pour chaque rubrique, une indication du facteur auquel la variation est principalement imputable, les facteurs types recensés étant classés dans les quatre grandes catégories ci-après :

- **Mandat** : Variations liées à une modification de la portée ou de la nature du mandat ou à une révision des réalisations escomptées dans le cadre du mandat;
- **Facteurs externes** : Variations imputables à des acteurs extérieurs ou à des situations qui échappent au contrôle de l'Organisation;
- **Paramètres budgétaires** : Variations qui tiennent aux règles, directives et politiques de l'Organisation;
- **Gestion** : Variations dues à des décisions de gestion devant permettre d'obtenir les résultats attendus avec plus d'efficacité (par exemple révision des priorités ou ajout de produits) ou avec plus d'efficience (par exemple réduction des effectifs ou des moyens nécessaires à l'exécution des produits sans incidence sur les produits) ou liées à des problèmes qui apparaissent au stade de l'exécution (par exemple sous-estimation du coût ou du volume des moyens nécessaires à l'exécution des produits ou retards dans le recrutement).

	<i>Variation</i>	
Contingents	(196,1)	(1,0 %)

• **Facteurs externes : modification du mémorandum d'accord**

12. La diminution de 196 100 dollars des ressources demandées correspond essentiellement à une modification du mémorandum d'accord; en effet, les véhicules blindés de transport de troupes Sisu font actuellement l'objet d'un contrat de location sans prestation de services, alors qu'un contrat avec prestation de services était prévu lors de l'élaboration du budget 2005/06. De plus, l'important réaménagement de quatre véhicules blindés de transport de troupes M-113 appartenant à l'ONU a rendu inutile l'acquisition de véhicules M-113 supplémentaires au titre du matériel appartenant aux contingents.

13. La diminution des ressources demandées est en partie annulée par l'augmentation des crédits prévus pour l'installation, la réaffectation et le rapatriement du personnel militaire du fait de la hausse des frais de transport aérien.

¹ Le montant des variations est exprimé en milliers de dollars des États-Unis.

	<i>Variation</i>	
Personnel recruté sur le plan international	319,3	5,2 %

• **Paramètres budgétaires : modification des coûts salariaux moyens de la mission**

14. Le crédit de 6 488 400 dollars doit permettre de couvrir les traitements, les dépenses communes de personnel et les contributions du personnel pour 42 postes maintenus et un nouveau poste. L'augmentation de 319 300 dollars est essentiellement due à une modification des coûts salariaux moyens de la mission.

15. Les crédits demandés pour les dépenses communes de personnel comprennent notamment le financement de 4 % du montant des traitements nets nécessaires pour répondre aux obligations non provisionnées de l'Organisation au titre de l'assurance maladie après la cessation de service.

	<i>Variation</i>	
Personnel recruté sur le plan national	(88,9)	(4,0 %)

• **Facteurs externes : modification des taux de change**

16. Le montant de 2 119 000 dollars permettrait de financer les traitements, les dépenses communes de personnel et les contributions du personnel pour 107 postes d'agent recruté sur le plan national. La réduction de 88 900 dollars s'explique essentiellement par une modification du taux de change de la livre syrienne, qui est passé de 51,4 livres à 53,55 livres pour 1 dollar, au 1^{er} décembre 2005. La variation est également due à une réduction du montant retenu pour les dépenses communes de personnel sur la base des résultats précédents.

	<i>Variation</i>	
Consultants	14,0	-

• **Gestion : moyens revus à la hausse et produits inchangés**

17. Le montant de 14 000 dollars permettrait de couvrir les dépenses de formation dans les domaines suivants : gestion axée sur les résultats, gestion des contrats et entretiens d'appréciation des compétences.

	<i>Variation</i>	
Voyages	(2,6)	(1,1 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

18. La diminution s'explique essentiellement par le fait que les crédits nécessaires au financement des voyages du personnel du Siège ne sont pas inscrits au budget de la mission pour 2006/07; ils sont désormais inscrits au budget du compte d'appui pour 2006/07. La diminution est en partie annulée par une augmentation du taux de l'indemnité journalière de subsistance pour Brindisi (Italie), qui est passé de 150 dollars à 245 dollars.

	<i>Variation</i>	
Installations et infrastructures	(1 589,5)	(28,0 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

19. La variation est essentiellement due à une baisse des dépenses prévues au titre des projets de construction et des services d'aménagement et de rénovation, du fait de l'achèvement du programme de modernisation et des projets relatifs à la sécurité au cours de la période 2005/06.

20. La variation est également due à la diminution des ressources nécessaires pour la réfrigération et pour le matériel de sécurité compte tenu des achats prévus au cours de la période 2005/06.

	<i>Variation</i>	
Transports terrestres	573,6	17,0 %

• **Gestion : moyens revus à la hausse et produits inchangés**

21. La variation de 573 600 dollars s'explique essentiellement par l'augmentation des ressources nécessaires pour les pièces de rechange et fournitures du fait d'une modification du mémorandum d'accord en vertu de laquelle les pièces de rechange de six véhicules blindés de transport de troupes Sisu ne font plus l'objet d'un contrat avec prestation de services, mais d'un contrat sans prestation de services. Elle s'explique également par le remplacement prévu de 38 véhicules légers, 4 véhicules moyens, 7 camions et 2 engins de manutention qui ont atteint la fin de leur durée de vie économique. À titre de comparaison, 19 véhicules seulement ont été approuvés pour la période 2005/06.

	<i>Variation</i>	
Transmissions	(216,2)	(13,6 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

22. La variation est essentiellement due à la diminution des ressources nécessaires pour le matériel de transmissions en raison de l'achèvement du programme de modernisation.

	<i>Variation</i>	
Informatique	(104,2)	(13,3 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

23. La diminution de 104 200 dollars est due à la baisse des ressources nécessaires pour l'achat de matériel informatique et à la réduction des dépenses de service qui s'ensuit.

	<i>Variation</i>	
Services médicaux	49,8	14,4 %

• **Gestion : moyens revus à la hausse et produits inchangés**

24. Les crédits supplémentaires demandés sont liés à des modifications des termes du mémorandum d'accord portant sur le soutien logistique autonome.

	<i>Variation</i>	
Matériel spécial	(139,3)	(68,4 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

25. La variation est essentiellement due à la baisse des ressources nécessaires pour le remplacement du matériel d'observation.

	<i>Variation</i>	
Fournitures, services et matériel divers	(165,5)	(22,1 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

26. La variation s'explique essentiellement par la baisse des ressources nécessaires pour les cartes opérationnelles du fait de l'achèvement prévu du projet de cartographie au cours de la période 2005/06.

IV. Décisions que l'Assemblée générale devra prendre

27. Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre au sujet du financement de la Force portent sur les points suivants :

a) Ouverture, aux fins du fonctionnement de la Force pour la période de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007, de crédits d'un montant de 39 975 900 dollars;

b) Mise en recouvrement, à raison de 3 331 325 dollars par mois, du montant indiqué à l'alinéa a) ci-dessus, au cas où le Conseil de sécurité déciderait de proroger le mandat de la Force.

V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes figurant dans la résolution 59/296 de l'Assemblée générale et aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et du Comité des commissaires aux comptes

A. Assemblée générale

(Résolution 59/296)

Décisions et demandes adressées au Secrétaire général

Mesures prises

Section I

Inclure dans le projet de budget de chaque opération de maintien de la paix pour l'exercice 2006/07 des renseignements utiles sur les gains d'efficacité réalisés grâce à l'application des dispositions pertinentes de la résolution (par. 4).

Les renseignements sur les mesures prises pour réaliser des gains d'efficacité figurent au paragraphe 5 du présent rapport.

Section II : budgétisation axée sur les résultats

Décide que la mise en place progressive du système de budgétisation axée sur les résultats doit se faire de façon strictement conforme à la résolution 55/231 (par. 3).

Disposition appliquée.

Veiller à ce que les indicateurs de succès soient utilisés pour mesurer non pas les résultats obtenus par les États Membres mais, autant que possible, la contribution apportée par les missions de maintien de la paix à la concrétisation des réalisations escomptées et des objectifs arrêtés, conformément à leurs mandats respectifs (par. 5).

La Force a présenté des indicateurs de succès rendant compte des améliorations constatées en matière de gestion des ressources uniquement.

Présenter les projets de budget en se conformant strictement à la résolution 55/231 (par. 6).

Disposition appliquée.

Continuer de perfectionner le cadre de budgétisation axée sur les résultats et de présenter une information financière plus claire sur toutes les composantes des missions (par. 7).

Disposition appliquée.

Tenir pleinement compte des aspects opérationnels, logistiques et financiers des opérations de maintien de la paix lors de leur planification, en mettant en corrélation les budgets axés sur les résultats et les plans d'exécution des mandats de ces opérations (par. 8).

Disposition appliquée.

Section III : présentation des budgets

Faire apparaître dans les projets de budget toute l'information dont le Secrétaire général dispose pour justifier ses demandes de crédits (par. 2).

Les renseignements relatifs aux ressources nécessaires figurent aux paragraphes 8, 9, 10 et 11 du présent rapport.

Veiller à ce que le Département des opérations de maintien de la paix du Secrétariat et toutes les missions fassent tout leur possible pour imposer une discipline budgétaire rigoureuse et des mesures efficaces de contrôle de l'exécution des budgets (par. 5).

La Force contrôle en permanence l'application de son plan d'achats, en passant régulièrement en revue les besoins et en faisant les ajustements nécessaires pour couvrir les besoins imprévus et projets non planifiés.

La présentation des projets de budget des missions au Siège relèvera de l'autorité et de la responsabilité du chef de mission/représentant spécial (par. 7).

Le commandant de la Force, le chef d'état-major et le Chef de l'administration ont participé pleinement au processus budgétaire et sont les autorités chargées d'établir la base de l'élaboration du budget 2006/07.

Affirme que les projets de budget doivent, dans la mesure du possible, indiquer les améliorations de la gestion et les gains d'efficacité recherchés, ainsi que les stratégies qui seront suivies à cet effet (par. 9).

Les gains d'efficacité recherchés pour la période 2006/07 sont présentés au paragraphe 5 du présent rapport.

Réexaminer régulièrement les attributions attachées aux différents postes et déterminer la classe de ces postes en tenant compte de l'évolution des besoins opérationnels ainsi que des responsabilités et des fonctions qu'assument effectivement les titulaires, afin d'assurer un emploi plus rationnel des ressources (par. 10).

La Force a procédé à un examen des effectifs en vue d'assurer un emploi aussi rationnel que possible des ressources.

Section IV : examen des structures de gestion de toutes les opérations de maintien de la paix

Veiller à ce que les autres opérations complexes procèdent à l'examen demandé et rationalisent leurs structures (par. 1).

Voir ci-dessus.

Suivre l'évolution des structures des différentes opérations de maintien de la paix, pour éviter que certaines fonctions ne fassent double emploi et que les postes des classes supérieures ne représentent une trop forte proportion du total, compte tenu du mandat, du degré de complexité et des particularités de chaque mission (par. 2).

La structure actuelle de la Force garantit l'absence de double emploi, comme l'a démontré l'examen des effectifs susmentionné, au cours duquel les chefs de section ont justifié leurs effectifs actuels, en montrant que les membres du personnel assumaient souvent les fonctions afférentes à deux, voire trois postes.

Continuer de prendre des mesures pour assurer la sûreté et la sécurité de tout le personnel qui participe aux missions de maintien de la paix sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, en tenant compte des paragraphes 5 et 6 de la résolution 1502 (2003) du Conseil de sécurité (par. 11).

Au vu de la situation globale actuelle en matière de sécurité, en particulier au Moyen-Orient, la Force a recruté deux agents de sécurité pour renforcer la sécurité du personnel et des biens appartenant à l'ONU en République arabe syrienne.

Revoir les attributions des fonctionnaires du protocole et la classe des postes qu'ils occupent, compte tenu des observations pertinentes du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (par. 12).

Sans objet.

Section VI : désarmement, démobilisation (y compris la réinsertion) et réintégration

Veiller à ce que les projets de budget dans lesquels des ressources sont demandées pour des activités de désarmement, de démobilisation et de réinsertion contiennent des renseignements clairs sur ces activités et sur les dépenses relatives aux postes et aux autres objets de dépense qui s'y rapportent (par. 6).

Sans objet.

Section VII : projets à effet rapide

Rationaliser la mise en œuvre des projets à effet rapide et veiller à ce que ces projets soient menés à bien dans les délais prévus.

Sans objet.

Section VIII : formation, recrutement et personnel des missions

Décide qu'en attendant la mise au point de la stratégie globale de formation, le personnel civil ne pourra suivre une formation en dehors du quartier général de la mission que si cette formation vise expressément à faciliter l'exécution du mandat de la mission, le fonctionnement de la mission ou l'exercice des fonctions attachées au poste occupé, ou que si elle constitue la solution la plus avantageuse (par. 1).

Le projet de budget pour 2006/07 prévoit des crédits pour dispenser la formation le plus près possible de la République arabe syrienne, conformément à la recommandation de l'Assemblée générale et, dans la mesure du possible, certaines activités de formation technique sont dispensées à Damas, et non à la Base logistique de Brindisi (Italie), dans un souci d'économie.

Rendre compte des progrès réalisés en ce qui concerne l'objectif consistant à fixer à 5 % pour les missions autorisées, le quota de postes d'agent des services généraux et du Service mobile autorisés qui pourront être pourvus par du personnel détaché par le Siège (par. 6).

On examine actuellement comment et quand les missions établies, telles que la FNUOD, pourront appliquer cette recommandation.

Concernant la pratique qui consiste à recourir aux services de vacataires ou de personnes titulaires de contrats de louage de services pour exécuter des fonctions de caractère continu, inviter l'Assemblée générale à étudier la possibilité de créer un poste lorsque les fonctions exercées présentent véritablement un caractère continu (par. 11).

Toute fonction présentant véritablement un caractère continu fera l'objet d'une demande de poste à durée déterminée et non d'un contrat de vacataire.

Section XI : participation des Volontaires des Nations Unies

Continuer à s'assurer que les Volontaires sont soumis aux mêmes obligations et responsabilités que les fonctionnaires des Nations Unies, y compris aux mêmes normes de conduite (par. 5). Sans objet.

Tenir compte de la nécessité de recourir plus largement, chaque fois que possible, à du personnel recruté sur le plan national dans les opérations de maintien de la paix (par. 6). Sans objet.

Section XVI : achats

Veiller à ce que toutes les missions de maintien de la paix observent leur plan d'achats afin de tirer parti des avantages qu'offre une planification rationnelle (par. 5). La Section des achats de la Force a aligné son plan d'achats sur celui de la mission. Il prévoit le contrôle permanent des procédures et taux d'acquisition, ainsi que des rapports d'exécution périodiques.

Section XVII : gestion du matériel

Le Département des opérations de maintien de la paix devrait veiller à ce que toutes les missions appliquent un programme de remplacement du matériel qui soit rentable et strictement conforme aux directives relatives à la durée de vie utile du matériel (par. 1). Le programme de remplacement du matériel de la Force a été appliqué en respectant pleinement les directives pertinentes de la Section des transports de la Division du soutien logistique et du Service des communications et des technologies de l'information sur l'espérance de durée de service de divers équipements. On a amélioré le rapport coût-résultat du programme de remplacement du matériel en s'efforçant de procéder à la vente immédiate sur place des véhicules et pièces de rechange « en l'état », chaque fois que cela est possible, et non sous forme de ferraille. Cette stratégie a eu pour effet d'optimiser la rentabilité financière.

Faire en sorte que les chefs des opérations de maintien de la paix adoptent des mesures efficaces de gestion et de reconstitution des stocks, ainsi que des procédures rationnelles de passation par profits et pertes du matériel devenu inutile ou inutilisable (par. 2). La Force a mis en place des directives, procédures et stratégies de gestion des biens et des stocks pour la mission, qui ont été intégrées aux directives logistiques de la mission. Tous les membres du personnel dont les fonctions ont trait au contrôle et à

la gestion des stocks ont reçu un exemplaire de ce document à des fins d'orientation et d'application. Parmi les activités menées au cours de l'exercice précédent par la Force en vue « d'appliquer des procédures rationnelles de passation par profits et pertes du matériel devenu inutile ou inutilisable », on retiendra les suivantes : passation par profits et pertes d'un large éventail de matériel de communication et d'informatique jugé techniquement obsolète par le Service des communications et des technologies de l'information de la Division du soutien logistique. De plus, l'accent a été mis, pour l'exercice en cours, sur le passage par profits et pertes et la liquidation d'importantes quantités de matériel de communication qui appartenait aux contingents et appartiennent désormais, de facto, à l'ONU, les pays qui fournissent des contingents ayant reçu, pendant plusieurs années, des indemnités au titre de la diminution nette de la valeur dudit matériel.

Veiller à ce que le prêt à un organisme des Nations Unies d'actifs appartenant à une opération de maintien de la paix soit précédé de la conclusion officielle d'un accord écrit définissant, entre autres choses, les modalités de remboursement applicables et les responsabilités (par. 3).

Aucune activité concernant un accord écrit officiel avec d'autres organismes des Nations Unies relatif au prêt de ressources ou d'actifs n'a été menée par la mission au cours du précédent exercice.

Section XVIII : technologies de l'information

Appliquer le système Galileo à toutes les opérations de maintien de la paix afin d'uniformiser les stocks des opérations de maintien de la paix (par. 3).

Disposition appliquée.

Section XIX : opérations aériennes

Prendre toutes les mesures nécessaires pour que les fonctionnaires participant aux opérations aériennes reçoivent la formation requise, comme spécifié dans le Manuel des opérations aériennes (par. 1). Sans objet.

Continuer de procéder à des inspections de la qualité des services de transport aérien et à des évaluations de ces services dans les missions afin de s'assurer du respect des normes établies (par. 2). Sans objet.

Établir sur une base plus réaliste le budget des opérations aériennes, sachant que les besoins en transports aériens de certaines opérations de maintien de la paix ont été surestimés (par. 3). Sans objet.

Section XXI : rapport entre les parcs automobile et informatique et les effectifs

Veiller à ce que les opérations de maintien de la paix respectent les rapports standard, compte tenu du mandat, de la complexité et de la taille de chaque opération de maintien de la paix (par. 2). Au sein de la mission, le rapport moyen entre la taille de l'effectif et le parc de véhicules légers est d'environ 4,8 personnes par véhicule, en prenant en considération le personnel employé des deux côtés de la frontière.

Veiller à ce que dans toutes les missions, le rapport effectif entre véhicules lourds et véhicules moyens ne dépasse pas le rapport standard de 1 à 1, et de justifier tout dépassement (par. 3). Disposition appliquée.

Réduire progressivement l'allocation d'une imprimante par poste de travail et appliquer avec effet immédiat, lorsque cela est réaliste et d'un bon rapport coût-efficacité, un rapport d'une imprimante pour quatre ordinateurs de bureau pour tous les postes de travail des missions de maintien de la paix, au Siège et sur le terrain (par. 6). Disposition appliquée. On a procédé à un audit interne du nombre d'imprimantes allouées. Des recommandations sont actuellement élaborées pour faire en sorte que les instructions relatives à la réorganisation des allocations d'imprimantes et à leur récupération soient diffusées à l'ensemble des sections, antennes et contingents.

Décide d'attendre pour examiner les demandes de crédit relatives à l'acquisition, au Siège et sur le terrain, d'ordinateurs de bureau, d'imprimantes et d'ordinateurs portatifs que le rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'audit approfondi des pratiques du Département des opérations de maintien de la paix demandé au paragraphe 4 de la section IV de la résolution lui ait été communiqué, sauf si Disposition appliquée pour l'exercice 2005/06.

les demandes en question concernent de nouvelles missions ou des missions faisant l'objet d'une expansion prescrite par le Conseil de sécurité, ou le remplacement de matériel en stricte conformité avec sa résolution pertinente (par. 7).

Section XXII : contrats de fourniture de rations

Réaliser une analyse coûts-avantages de la livraison de rations alimentaires par voie aérienne, sans préjudice de la fourniture de vivres aux contingents, et adopter pour chaque opération de maintien de la paix la solution la plus viable et la plus économique (par. 1).

Sans objet.

Faire en sorte que toutes les missions suivent et évaluent le système de gestion de la qualité des prestations des fournisseurs de rations afin de s'assurer que la qualité des aliments et les conditions d'hygiène répondent aux normes établies (par. 2).

L'officier responsable de l'hygiène et l'officier d'état-major ont pris régulièrement de telles mesures.

Réaliser une analyse coûts-avantages du recours à un mécanisme d'inspection indépendant pour vérifier le respect par les fournisseurs de toutes les spécifications relatives à la qualité, à l'hygiène et aux livraisons figurant dans les cahiers des charges (par. 3).

Étant donné que des rations sont fournies de part et d'autre de la zone de séparation, il n'est pas économiquement avantageux de recourir à un mécanisme d'inspection indépendant pour effectuer les vérifications demandées.

B. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

(A/59/736/Add.4)

Le Comité consultatif félicite l'administration de la FNUOD pour son vaste programme triennal de modernisation. Le Comité consultatif attend de la FNUOD une mise à jour sur les améliorations à attendre du programme de modernisation en termes d'efficacité, d'économie et d'efficacité globale (par. 10 et 11).

Une mise à jour des améliorations obtenues en termes d'efficacité, d'économie et d'efficacité figure à la dernière section du présent rapport.

Le Comité consultatif prend note de l'intention de la Force d'entreprendre avec le Bureau de la gestion des ressources humaines un examen structurel et fonctionnel afin d'identifier des postes internationaux susceptibles d'être convertis en postes d'agent recruté sur le plan national. Le Comité demande une mise à jour sur les résultats de cet examen (par. 23).

La Force a procédé à l'examen interne de ses effectifs en vue d'identifier les postes susceptibles d'être convertis en postes d'agent recruté sur le plan national. L'effectif existant d'agents recrutés sur le plan international ne permet de convertir qu'un de ces postes en poste d'agent recruté sur le plan national, étant donné que de nombreuses fonctions sont exécutées par

*Demandes et recommandations**Mesures prises*

des agents recrutés sur le plan international de part et d'autre de la zone de séparation et ne pourraient pas être confiées à des agents recrutés sur le plan national autorisés à travailler uniquement d'un côté ou de l'autre de la zone.

C. Comité des commissaires aux comptes

(A/59/5, vol. II)

*Demandes et recommandations**Mesures prises*

La MINURSO, la MONUG et la FNUOD n'ont pas établi les rapprochements dans les délais voulus. Le Comité recommande que l'Administration veille à ce que des procédures adéquates de gestion des comptes bancaires et de la caisse soient en place (par. 70 b) et 71).

Les rapprochements relatifs à deux des six comptes détenus par la Force n'ont pas été établis dans les délais voulus. Les deux comptes concernés sont le compte en dollars des États-Unis et celui en shekels israéliens gérés par la banque israélienne Leumi. Depuis qu'elle a accès aux services électroniques de la banque (mai 2005), la mission établit les rapprochements bancaires dans les délais voulus.

La MONUC, la FNUOD, la FINUL et la MONUG fonctionnent sans tenir compte de leur plan d'achats. Le Comité recommande que l'Administration veille à ce que les plans d'achats soient utilisés, de façon à permettre une gestion des achats efficace et efficiente (par. 264 a) et 265).

Les dépenses engagées au cours du dernier trimestre de l'exercice 2004/05 sont en baisse de 7 % par rapport au dernier trimestre de 2003/04. La Force met actuellement en place un nouveau système de contrôle pour l'application du plan d'acquisition, qui permettra de comparer les demandes de fourniture de biens ou services aux rubriques correspondantes du plan d'acquisition. Le plan d'acquisition de la Force pour 2005/06 a été établi dans les délais voulus et, au 26 août 2005, il avait été exécuté à 26 %, ce qui est un bon indicateur de succès.

À la Base de soutien logistique de Brindisi et dans certaines missions (MONUC, ONUCI, FNUOD, FINUL, MINUL, MANUTO et MONUG), des fournisseurs locaux sont enregistrés dans le fichier informatique alors qu'ils ne remplissent pas les conditions énoncées dans le Manuel des achats. Le Comité recommande que l'Administration analyse, en consultation avec les missions de maintien de la paix, les critères d'enregistrement des fournisseurs locaux, compte tenu des difficultés rencontrées et en vue d'envisager d'autres mécanismes de vérification des fournisseurs locaux aux fins de leur enregistrement, lorsque

La Force a appliqué les recommandations du Comité et 100 % des fournisseurs actifs ont rempli les formulaires d'enregistrement voulus. La base de données Mercury est vérifiée et mise à jour régulièrement par des gestionnaires de base de données employés à temps partiel à cette tâche. Le fichier de chaque fournisseur comprend un formulaire d'enregistrement dûment rempli, des documents financiers et techniques, des rapports d'évaluation des performances et une feuille de vérification des données signée par le Chef de la section des achats/officier responsable lors de la mise à jour des renseignements concernant le fournisseur. La

Demandes et recommandations

des biens ou services doivent être achetés d'urgence (par. 268 et 269).

Contrairement aux dispositions du Manuel des achats, les missions n'ont pas toutes mis en place un comité d'examen des fournisseurs locaux ou nommé un responsable du fichier de ces fournisseurs. La MONUC, l'ONUCI, la FNUOD, la FINUL, la Base de soutien logistique à Brindisi, la MINUL, la MANUTO, la MINUK et la MONUG en sont des exemples. Le Comité recommande que l'Administration examine dans quelle mesure les missions peuvent se conformer aux dispositions du Manuel des achats relatives au comité d'examen des fournisseurs locaux et aux responsables des fichiers de fournisseurs, en vue de réviser le Manuel si nécessaire, tout en garantissant l'efficacité des contrôles et le respect des obligations (par. 271 et 272).

Mesures prises

liste des fournisseurs et les systèmes d'enregistrement sont gérés conformément aux dispositions de la Section 7 du Manuel des achats, comme une équipe d'auditeurs du Comité a pu le vérifier en 2005.

Le Service des achats du Siège a recommandé que la mission autorise le Chef de la Section des achats à vérifier l'enregistrement et les résultats des fournisseurs sans mettre en place un comité complet d'examen des fournisseurs locaux, et que le Chef de la Section des achats soumette les questions complexes et litigieuses concernant la gestion des fournisseurs au Service des achats pour examen par le Comité d'examen des fournisseurs du Siège. La mission respecte cette directive.

VI. Économies et gains d'efficiency et d'efficacité obtenus suite à l'achèvement du programme de modernisation

28. Le programme de modernisation a permis d'obtenir les gains suivants sur les plans de l'efficiency, de l'efficacité et des économies réalisées.

A. Rationalisation des opérations statiques et réduction des infrastructures

29. À l'issue du programme de modernisation de la FNUOD, 10 positions situées dans la zone de séparation (sur les 30 en activité en juillet 2002) seront complètement fermées. Tout le matériel utilisable appartenant à l'ONU sera ôté, les structures permanentes seront démolies et les terrains seront restitués au Gouvernorat de Quinetra. La mission tirera avantage de la réduction du nombre des infrastructures à entretenir et du regroupement des unités militaires. Cette nouvelle configuration permettra d'alléger l'ensemble du soutien logistique, qu'il s'agisse des transports nécessités par le ravitaillement, de l'approvisionnement en eau ou de l'élimination des eaux usées, ou encore des travaux d'entretien.

B. Améliorations sur le plan opérationnel

Marquage de la zone de séparation

30. Des fûts ont été installés sur une grande partie des lignes alpha et oméga arrêtées dans l'accord de 1974 et matérialisées pour la première fois la même année, ce balisage devant permettre de mieux les repérer. La démarcation et les lignes d'opération étant indiquées de façon visible sur le terrain, l'application du mandat de la FNUOD s'en trouve facilitée. La population locale et les membres de la Force peuvent plus facilement repérer les limites de la zone de séparation, un élément essentiel de l'application de l'accord de 1974.

Une mobilité accrue

31. Deux sections chargées de tâches spéciales, l'une provenant du bataillon autrichien (AUSBATT), l'autre du bataillon polonais (POLBATT), ont été créées. Elles ont été équipées de véhicules blindés. La section chargée de tâches spéciales du bataillon polonais est maintenant installée à la position 60, dans de nouvelles installations, et celle du bataillon autrichien est au camp Faouar, également dans de nouvelles installations. Les deux sections ont pu être créées grâce à l'effort de regroupement qui a permis de réduire le nombre de positions fixes. La mission dispose ainsi d'éléments opérationnels mobiles rapidement mobilisables par le commandant de la Force. Cette mobilité opérationnelle facilite l'exécution du mandat – qu'il s'agisse d'action ou de réaction – ainsi que la coopération avec les nations hôtes.

Amélioration des communications

32. L'ensemble de la mission, quelle que soit l'altitude et les conditions climatiques, bénéficiera de communications en continu par téléphone et ordinateur, avec accès à l'Internet, et aura à sa disposition, le cas échéant, la gamme complète

des logiciels de gestion de l'ONU (Système de contrôle du matériel des missions, Galileo, Saturn, Mercury, etc.). Elle disposera d'une largeur de bande suffisante pour permettre la circulation de toutes les données entre la FNUOD et la Base logistique des Nations Unies à Brindisi ainsi que le Siège de l'ONU à New York. L'achèvement du bâtiment abritant les services télématiques et du projet de réseau câblé du camp Faouar permettra pour la première fois de regrouper toutes les activités et tous les systèmes informatiques et télématiques sous un même toit, ce qui, dans l'avenir, facilitera considérablement le développement des systèmes. La mission bénéficiera ainsi de communications en temps réel efficaces, intéressant les opérations, la logistique et l'administration.

C. Amélioration des infrastructures

Positions

33. L'ensemble des infrastructures des positions et des avant-postes de la zone de séparation encore en service après le 30 juin 2005 ont été largement rénovés et, le cas échéant, remplacés.

Camp Faouar

34. Au camp Faouar, la construction des nouveaux cantonnements destinés au personnel de la FNUOD et du bâtiment dans lequel seront centralisés les services télématiques est achevée. En outre, les deux puits, ainsi que le système primaire d'alimentation électrique et les conduites d'eau principales ont été rénovés. D'autres travaux ont été menés à bien : de nouveaux abris fortifiés destinés au quartier général de la mission et au bataillon autrichien, une extension du bâtiment abritant le quartier général du bataillon autrichien, le nouvel entrepôt du bataillon de soutien logistique (LOGBATT), un nouveau centre de mise en forme à l'usage de tout le personnel du camp, un nouvel entrepôt de réception et d'inspection et plusieurs projets de rénovation de moindre dimension.

Camp Ziouani

35. Au camp Ziouani, les travaux suivants ont été menés à bien : un nouvel abri fortifié pour le bataillon de soutien logistique, un relais de transmission, un nouveau bâtiment des communications, neuf nouveaux baraquements destinés au bataillon de soutien logistique et au bataillon polonais, un important réseau câblé souterrain pour les transmissions et la télématique, et un nouveau bâtiment destiné à la section de police militaire de la Force (détachement alpha). A également été menée à bien la rénovation du réseau primaire d'alimentation électrique, de trois baraquements du bataillon polonais, ainsi que du bâtiment qui abrite le quartier général de ce même bataillon. D'autres travaux de modernisation doivent être mis en œuvre en 2005/06 : l'installation d'une nouvelle cuisine qui desservira l'ensemble du camp, le remplacement du bâtiment abritant le quartier général du bataillon de soutien logistique et la construction d'un nouvel abri fortifié dans la zone du bataillon polonais, ainsi que plusieurs petits travaux de rénovation. La mission dispose de la sorte d'installations neuves ou entièrement rénovées, pour la plupart équipées de puits et de systèmes septiques. Les contingents sont plus mobiles et peuvent patrouiller et effectuer des missions d'observation sur des zones plus vastes, de jour et de nuit, et ils disposent d'un ensemble complet de systèmes de transmission, tout

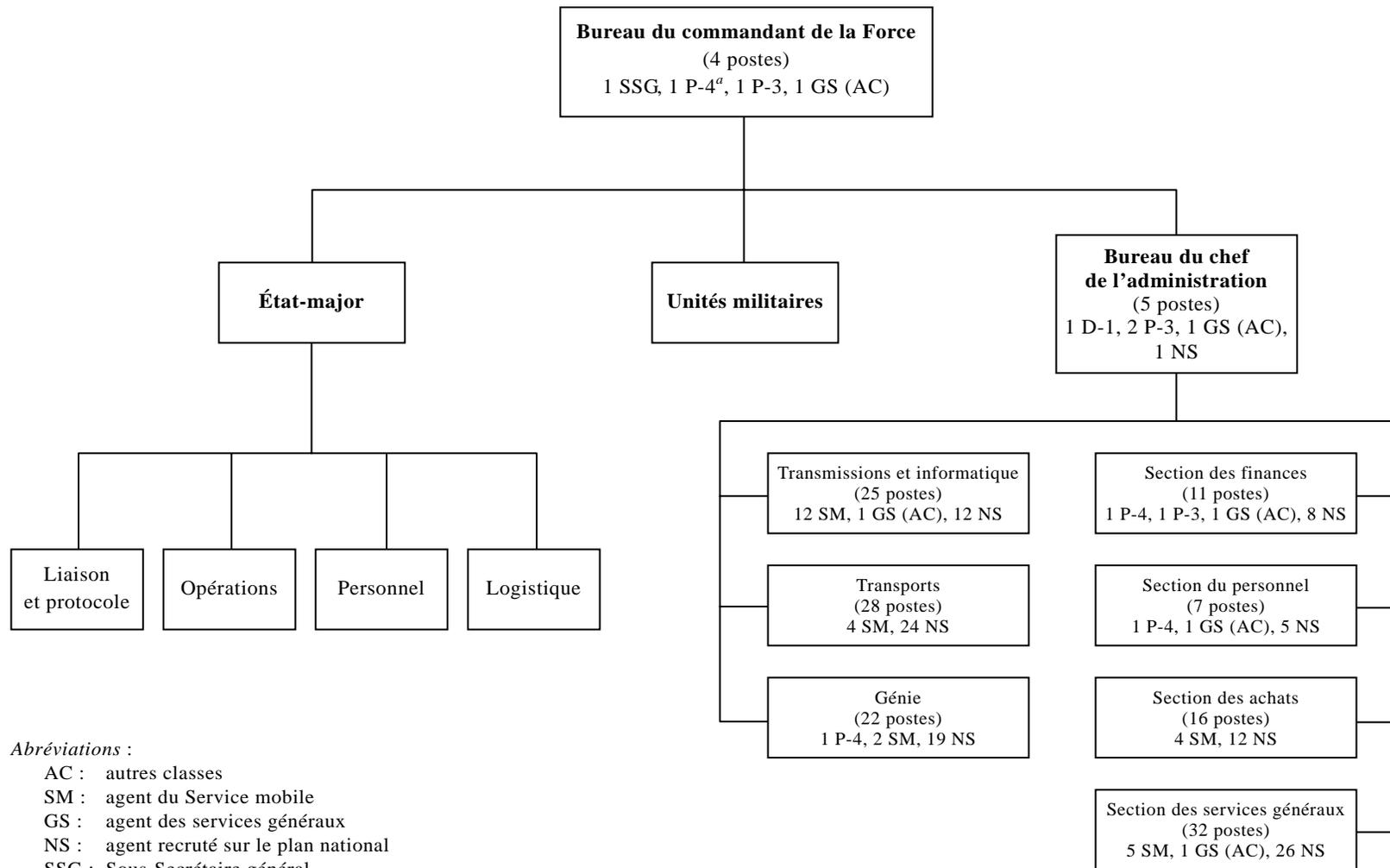
ceci se traduisant par une plus grande efficacité de la mission et de meilleures conditions de vie pour les soldats. En outre, le niveau de protection et de sûreté et de sécurité a été relevé pour tous les hommes.

D. Protection de l'environnement

36. La FNUOD respecte mieux les normes généralement reconnues en matière de protection de l'environnement. En juin 2005, les deux camps et la plupart des positions de la zone de protection étaient équipés de systèmes efficaces d'élimination des eaux usées. Dans le cas des positions ne disposant pas de champ d'épandage, les eaux usées sont régulièrement enlevées par un camion de la FNUOD qui les déverse dans une décharge agréée. Il devrait être possible à l'avenir de confier ce service à un entrepreneur, sauf dans le cas des positions les plus isolées. La FNUOD fait de plus en plus appel à des entrepreneurs pour enlever les déchets des positions, comme c'est déjà le cas pour les deux camps. Elle réduit aussi considérablement l'incinération comme moyen d'élimination des ordures. Une meilleure gestion de l'environnement est profitable à la mission et lui permet en outre d'entretenir de meilleures relations avec les nations hôtes.

Annexe

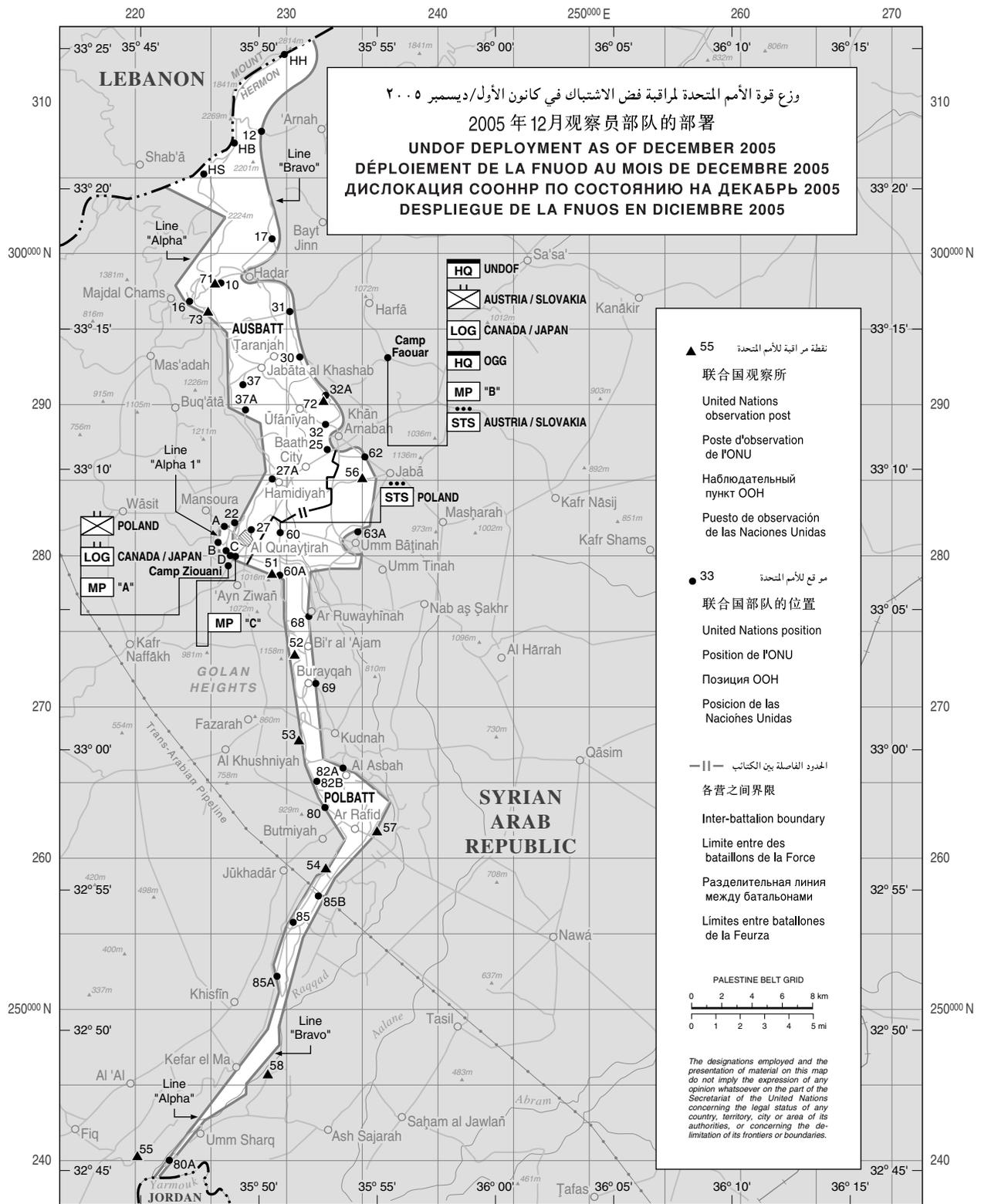
Organigramme

*Abréviations :*

- AC : autres classes
- SM : agent du Service mobile
- GS : agent des services généraux
- NS : agent recruté sur le plan national
- SSG : Sous-Secrétaire général

Notes :

- ^a Nouveau poste.



Map No. 2916 Rev. 59 UNITED NATIONS
December 2005

Department of Peacekeeping Operations
Cartographic Section